

23 MARS 2026

République Française
Département Cher
CHASSY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Référence
2026_07

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 0
Contre : 10
Abstention : 0

L'an 2026 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Alexandre-Reynes

ABSENT EXCUSES : Mme Braun, Mr Souchet

POUVOIRS : Mme Braun donne pouvoir à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Rigaud

2026_07 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, **N'APPROUVE PAS** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026

Le Maire,
Frédéric Madelénat

Le secrétaire,
Emmanuel Rigaud